



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ de: Impex Cockpitspray Vanilla

Date de révision: lundi 18 janvier 2016

1 RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise:

1.1 Identificateur de produit:

Impex Cockpitspray Vanilla

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

/

Concentration d'utilisation: /

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

AEROTRIM N.V. BELGIUM

Industrielaan 24

B3900 Overpelt

Tél: 011642384 — Fax: 011661158

E-mail: info@aerotrim.be — Site web: <http://www.aerotrim.be/>

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

+32 70 245 245

2 RUBRIQUE 2: Identification des dangers:

2.1 Classification de la substance ou du mélange:

Classification de la substance ou du mélange conformément règlement (UE) 1272/2008:

H222 Flam. Aerosol 1 H229 H315 Skin Irrit. 2 H411 Aquatic Chronic 2

2.2 Éléments d'étiquetage:

Pictogrammes:



Mention d'avertissement:

Danger

Mentions de danger:

H222 Flam. Aerosol 1:	Aérosol extrêmement inflammable.
H229:	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315 Skin Irrit. 2:	Provoque une irritation cutanée.
H411 Aquatic Chronic 2:	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence:

P210:	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P251:	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P273:	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280:	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux/du visage.
P362+P364:	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P410+P412:	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Contient:

aucun

2.3 Autres dangers:

aucun

3 RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants:

n-Butane (<0,01% Butadiène -1,3)	> 30%	Numéro CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Numéro d'enregistrement REACH: Annex V Classification CLP: H220 Flam. Gas 1
Propane	15% - 30%	Numéro CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Numéro d'enregistrement REACH: Annex V Classification CLP: H220 Flam. Gas 1
Hydrocarbures C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques	5% - 15%	Numéro CAS: EINECS: 927-510-4 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119475515-33 Classification CLP: H225 Flam. Liq. 2 H304 Asp. Tox. 1 H315 Skin Irrit. 2 H336 STOT SE 3 H411 Aquatic Chronic 2
Hydrocarbures en C6, iso-alcanes <5% de n-hexane	5% - 15%	Numéro CAS: EINECS: 931-254-9 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119484651-34 Classification CLP: H225 Flam. Liq. 2 H304 Asp. Tox. 1 H315 Skin Irrit. 2 H336 STOT SE 3 H411 Aquatic Chronic 2

n-hexane	< 5%	Numéro CAS: 110-54-3 EINECS: 203-777-6 Numéro d'enregistrement REACH: Classification CLP: H225 Flam. Liq. 2 H304 Asp. Tox. 1 H315 Skin Irrit. 2 H336 STOT SE 3 H361f Repr. 2 H373 STOT RE 2 H411 Aquatic Chronic 2
Cyclohexane	< 5%	Numéro CAS: 110-82-7 EINECS: 203-806-2 Numéro d'enregistrement REACH: Classification CLP: H225 Flam. Liq. 2 H304 Asp. Tox. 1 H315 Skin Irrit. 2 H336 STOT SE 3 H400 Aquatic Acute 1 H410 Aquatic Chronic 1

Le texte intégral des phrases H & R mentionnées dans cette section figure à la section 16.

4 RUBRIQUE 4: Premiers secours:

4.1 Description des premiers secours:

En cas de troubles sévères ou persistants, toujours consulter un médecin le plus rapidement possible.

Contact avec la peau:	retirer les vêtements contaminés, rincer avec beaucoup d'eau puis consulter un médecin si nécessaire.
Contact avec les yeux:	rincer d'abord longuement avec beaucoup d'eau (enlever les lentilles de contact si cela est possible aisément) puis emmener chez un médecin.
Ingestion:	laisser rincer la bouche, ne pas provoquer de vomissements et emmener immédiatement à l'hôpital.
Inhalation:	faire asseoir en position droite, apporter de l'air frais, laisser se reposer et emmener immédiatement à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Contact avec la peau:	rougeur, douleur
Contact avec les yeux:	rougeur, douleur, mauvais aspect
Ingestion:	diarrhée, céphalée, crampes abdominales, somnolence, vomissements
Inhalation:	aucun

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

aucun

5 RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie:

5.1 Moyens d'extinction:

CO2, mousse, poudre, eau pulvérisée

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

aucun

5.3 Conseils aux pompiers:

Produits extincteurs à éviter: aucun

6 RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Ne pas marcher dans les substances répandues au sol ni les toucher et éviter d'inhalier les émanations, fumées, poussières et vapeurs en restant au vent. Ôter tout vêtement contaminé et tout équipement de protection contaminé après usage et le mettre au rebut de manière sûre

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

ne pas déverser dans des égouts ou dans l'eau libre.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Récupérer le produit et placer dans un conteneur fermé. Eventuellement retirer à l'aide d'un matériau absorbant.

6.4 Référence à d'autres sections:

pour plus d'informations voir les rubriques 8 et 13

7 RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

manipuler avec prudence afin d'éviter tout déversement.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

conserver dans un contenant scellé dans une salle fermée et ventilée, à l'abri du gel.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

/

8 RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle:

8.1 Paramètres de contrôle:

Liste des ingrédients dangereux à la section 3, dont les valeurs TLV sont connues

n-Butane (<0,01% Butadiène -1,3) 1,928 mg/m³, Propane 1,800 mg/m³, Hydrocarbures en C6, iso-alcanes <5% de n-hexane 903 mg/m³, Hydrocarbures C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques 903 mg/m³, Cyclohexane 350 mg/m³, n-hexane 72 mg/m³

8.2 Contrôles de l'exposition:

Protection respiratoire:	pas besoin de moyens de protection respiratoire. En cas d'exposition nocive, utilisez des masques antigaz du type ABEK. A utiliser éventuellement avec une ventilation d'extraction suffisante.	
Protection de la peau:	manipuler avec des gants en nitrile (EN 374). Délai de rupture > 480' Épaisseur 0,35 mm. Contrôler les gants minutieusement avant l'usage. Retirer les gants convenablement, sans toucher l'extérieur avec les mains nues. Le caractère approprié pour un poste de travail spécifique doit faire l'objet d'une concertation avec le fabricant des gants de protection. Laver et sécher vos mains.	

Protection des yeux:	garder un flacon d'eau pour bains oculaires à portée de main. Lunettes de protection bien ajustées. Si de très importantes quantités de produit sont utilisées, porter un masque et une combinaison de protection.	
Autre protection:	vêtements imperméables. Le type d'équipement de protection dépend de la concentration et de la quantité de substances dangereuses sur le poste de travail en question.	

9 RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques:

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Point de fusion/trajet de fusion:	/
Point d'ébullition/trajet d'ébullition:	-140 °C — 95 °C
pH:	/
pH 1% dilué dans l'eau:	/
Pression de vapeur/20°C:	19 000 Pa
Densité de vapeur:	sans objet
Densité relative/20°C:	0,7800 kg/l
Aspect/20°C:	liquide
Point d'éclair:	-20 °C
Inflammabilité (solide, gaz):	sans objet
Température d'auto-inflammabilité:	413 °C
Limite supérieure d'inflammabilité ou limites d'explosivité (Vol %):	7,400 %
Limite inférieure d'inflammabilité ou limites d'explosivité (Vol %):	1,100 %
Propriétés explosives:	sans objet
Propriétés comburantes:	sans objet
Température de décomposition:	/
Solubilité dans l'eau:	insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	sans objet
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	sans objet
Viscosité dynamique, 20°C:	1 mPa.s
Viscosité cinématique, 40°C:	1 mm²/s
Taux d'évaporation (n-BuAc = 1):	7,000

9.2 Autres informations:

Composé organique volatile (COV):	95,70 %
Composé organique volatile (COV):	580,330 g/l

10 RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité:

10.1 Réactivité:

stable sous conditions normales.

10.2 Stabilité chimique:

Éviter des températures extrêmement élevées ou basses

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

aucun

10.4 Conditions à éviter:

Protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

10.5 Matières incompatibles:

conserver à l'écart de toute source d'ignition

10.6 Produits de décomposition dangereux:

ne se décompose pas lors d'une utilisation normale

11 RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques:

11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

H315 Skin Irrit. 2: Provoque une irritation cutanée.

Toxicité aiguë calculée, ETA orale: /

Toxicité aiguë calculée, ETA cutanée: /

n-Butane (<0,01% Butadiène -1,3)	DL50 orale, rat: ≥ 5,000 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5,000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
Propane	DL50 orale, rat: ≥ 5,000 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5,000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
Hydrocarbures C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques	DL50 orale, rat: ≥ 5,000 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5,000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
Hydrocarbures en C6, iso-alcanes <5% de n-hexane	DL50 orale, rat: ≥ 5,000 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5,000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
n-hexane	DL50 orale, rat: ≥ 5,000 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5,000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
Cyclohexane	DL50 orale, rat: ≥ 5,000 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5,000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l

12 RUBRIQUE 12: Informations écologiques:

12.1 Toxicité:

Aucune information complémentaire disponible

12.2 Persistance et dégradabilité:

Aucune information complémentaire disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

	Données supplémentaires:
n-Butane (<0,01% Butadiène -1,3)	log Pow: 2,890

12.4 Mobilité dans le sol:

Classe de pollution des eaux, WGK: 1

Solubilité dans l'eau: insoluble

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Aucune information complémentaire disponible

12.6 Autres effets néfastes:

Aucune information complémentaire disponible

13 RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination:

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Il est interdit de déverser ce produit dans des égouts. L'élimination doit être assurée par des services agréés. Les éventuelles mesures limitatives prises par les autorités locales doivent toujours être respectées.

14 RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport:

14.1 Numéro ONU:

1950

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

UN 1950 Aérosols, inflammables, 5F, (D)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

Classe(s): 5F

Numéro d'identification du danger: non applicable

14.4 Groupe d'emballage:

non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement:

dangereux pour l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Caractéristiques de danger: Risque d'incendie. Risque d'explosion. Les dispositifs de confinement peuvent exploser sous l'effet de la chaleur.

Indications supplémentaires:

Se mettre à l'abri. Se tenir à l'écart des zones basses. Empêcher les fuites de matières de s'écouler dans les eaux environnantes ou le système d'égout.



15 RUBRIQUE 15: Informations réglementaires:

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Classe de pollution des eaux, WGK: 1

Composé organique volatile (COV): 95,700 %

Composé organique volatile (COV): 580,330 g/l

Étiquetage par Règlement (CE) 648/2004: Hydrocarbure aliphatiques > 30%, Parfums

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune donnée disponible

16 RUBRIQUE 16: Autres informations:

Signification des abréviations utilisées dans la fiche de données de sécurité:

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
BCF:	Facteur de bioconcentration
CAS:	Chemical Abstracts Service
CLP:	Classification, Labelling and Packaging of chemicals
EINECS:	European INventory of Existing Commercial chemical Substances
Nr.:	Numéro
PTB:	persistant, toxique et bioaccumulable
TLV:	Threshold Limit Value
VPVB:	substances très persistantes et très bioaccumulables
WGK:	Classe de pollution des eaux
WGK 1:	peu dangereux pour l'eau
WGK 2:	dangereux pour l'eau
WGK 3:	extrêmement dangereux pour l'eau

Signification des Phrases R et H utilisées dans la fiche de données de sécurité:

H220 Flam. Gas 1: Gaz extrêmement inflammable. **H222 Flam. Aerosol 1:** Aérosol extrêmement inflammable.
H225 Flam. Liq. 2: Liquide et vapeurs très inflammables. **H229:** Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. **H304 Asp. Tox. 1:** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Skin Irrit. 2: Provoque une irritation cutanée. **H336 STOT SE 3:** Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361f Repr. 2: Susceptible de nuire à la fertilité. **H373 STOT RE 2:** Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée **H400 Aquatic Acute 1:** Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Aquatic Chronic 1: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. **H411 Aquatic Chronic 2:** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Motif de révision, modifications des éléments suivants:

Rubriques: 2.2, 4.2

Numéro de référence SDS:

ECM-107424,80

Cette fiche d'informations de sécurité a été rédigée conformément à l'annexe II/A du règlement (UE) N° 2015/830. La classification a été calculée conformément au règlement européen 1272/2008 avec ses amendements respectifs. Elle a été rédigée avec le plus grand soin. Néanmoins, nous déclinons toute responsabilité pour tout dégât de toute sorte provoqué par l'utilisation des présentes données ou du produit concerné. Pour utiliser cette préparation en vue d'une expérimentation ou d'une nouvelle application, l'utilisateur devra procéder lui-même à une étude du caractère approprié et de la sécurité du matériau.